

Invisibilité-visibilité de Marie Zolamian

Droits d'auteurs? Maurizio Cattelan - Marie Zolamian: Mêmes combats?

Ces derniers mois, deux affaires concernant un litige en droits d'auteurs ont fait la une des chroniques dans les médias. L'une a été fortement médiatisée, il s'agit de l'affaire concernant le sculpteur Daniel Druet opposé à la galerie Perrotin pour des oeuvres commanditées par la galerie et divulguées sous le seul nom de Maurizio Cattelan (procès 05/22), l'autre concerne le litige confrontant l'artiste Marie Zolamian à la Communauté flamande, à l'instigation de Mosaico di Due, la société située à Mortsel et chargée de l'exécution de la mosaïque (procès 04/22).

Dans ces deux litiges, les juges ont débouté les requérants concernant le droit de paternité - maternité unique des pièces incriminées. Deux affaires d'apparence semblable au niveau des mobiles, mais fondamentalement différentes au niveau des enjeux économiques engagés. Si Druet s'est attaqué directement à la galerie Perrotin et non à l'artiste, demandant plusieurs millions d'euros, Marie Zolamian, artiste d'origine arménienne et libanaise vivant à Liège, a dû faire preuve de courage et d'abnégation pour tenir tête seule à la machine de guerre qu'est la Communauté flamande. Victoire amère, le jugement en sa faveur ayant été acté en référé, l'artiste n'a pas eu droit aux remboursements de ses frais d'avocats. "Le procès m'a coûté 25.000 euros, j'ai

déjà payé 15000 euros et le reste je le paye par mensualités. Pour moi il s'agit d'une question de principe, je veux que mon nom soit associé à mon oeuvre" me confiera-t-elle.

La magnifique fresque mosaïque de 76 mètres carrés ornant le péristyle du tout nouveau Musée des beaux-arts d'Anvers n'est toujours pas assignée à un auteur par un cartel et n'a toujours pas été inaugurée officiellement par le musée. Le musée avait promis une inauguration groupée avec l'intégration de Lili Dujourie, sculpture située à 3 mètres de la mosaïque. Il y a quelques jours le musée a annoncé à Marie Zolamian que la mosaïque ne fera pas partie de la fête d'inauguration prévue le 28/10. En attendant une inauguration officielle par le KMSKA, le lieu d'exposition de la peinture monumentale de Marie Zolamian, Jester (Genk), sous la direction d'Orlando Maaik Gouwenberg, a décidé de faire doré et déjà une inauguration exclusive de 'Welkom - Bienvenue - Welcome - Willkommen' le 28/10. On peut raisonnablement se poser la question de savoir comment aurait réagi la Communauté flamande, si au lieu de Marie Zolamian, Manfred Sellink ancien directeur du KMSKA et Elsje Janssen ancienne directrice des collections avaient commandité pour cette intervention un artiste flamand de renom ?

L.P.

jamais fait de mosaïque, donc je ne peux être l'autrice, mais quand j'ai réalisé ce projet pour la mosaïque, j'ai conçu tout en terme de mosaïque, l'échelle des tesselles grâce aux proportions des fragments d'images, j'ai décidé des couleurs des marbres à Carrare (voyage avec les mosaïstes) et grâce au transfert, à l'aide d'un papier carbone, les lignes ont été reportées à l'exact pour que ce soit cette mosaïque et pas une autre.

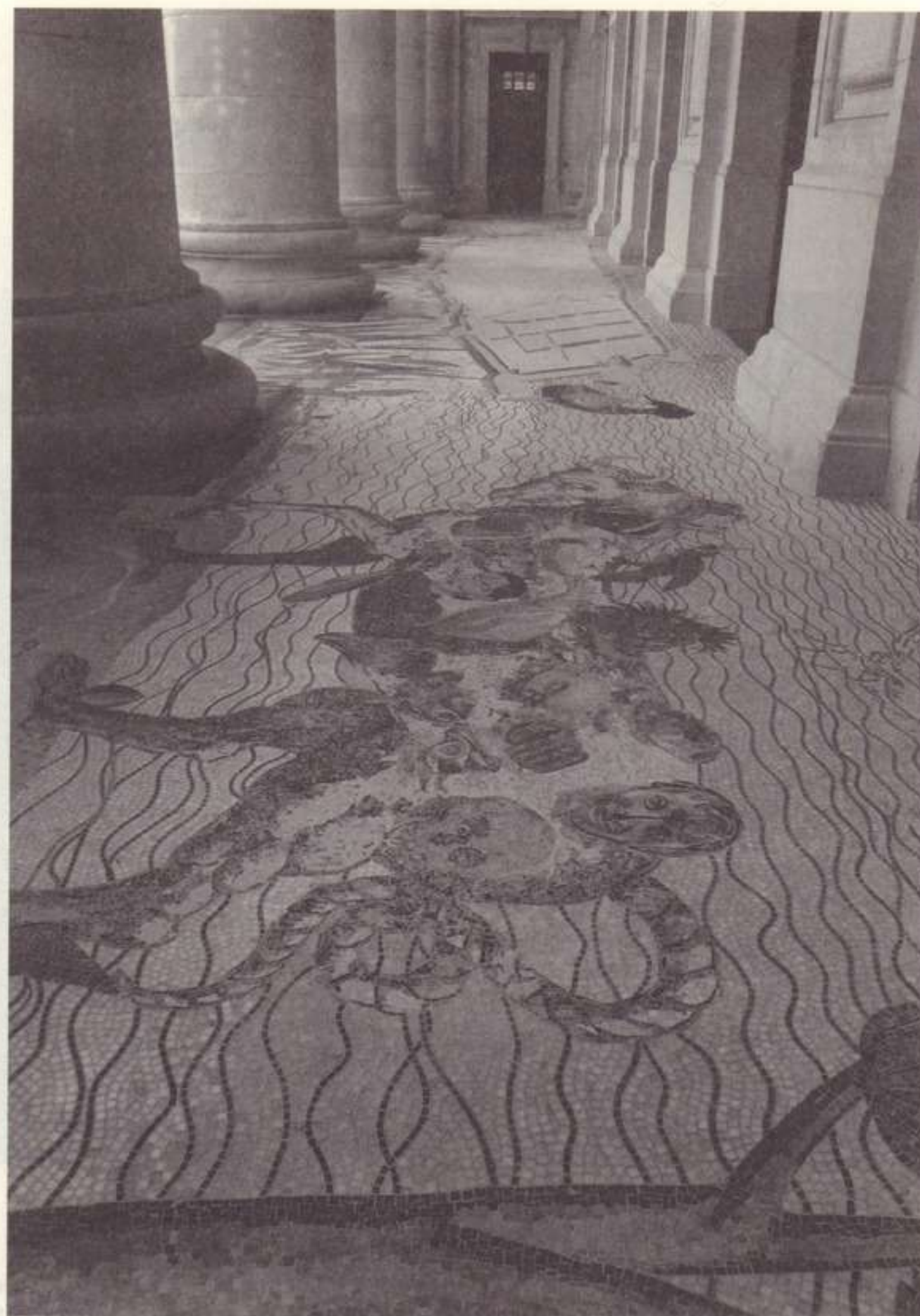
Ils s'appuyaient aussi sur le fait que mon travail s'est arrêté à la remise du dessin en septembre 2018. Or, j'ai fait le suivi de l'exécution de la mosaïque jusque la fin, c'est-à-dire septembre 2021 (le suivi de cette phase était d'ailleurs stipulé dans mon contrat), j'avais pendant le procès des centaines de preuves. Tandis que dans son jugement, le juge posait la question des éléments de création de MDD défendus par la Communauté flamande.

Les mosaïstes tenaient à être les artistes de l'oeuvre. Depuis le début de la phase d'exécution je me suis méfiée, lorsque j'ai constaté que certains de mes traits étaient modifiés et simplifiés lors du report. J'ai repris avec moi les 420 papiers de dessins qui servaient de guide (sur lequel les mosaïstes collent les tesselles une par une). J'ai tout vérifié, effacé et redessiné ce qui était modifié. Ces papiers n'existent plus car ils sont déchirés une fois que les pierres sont posées in situ. Je les avais photographié avant de les rendre aux mosaïstes.

Dans mon contrat il est spécifié : « Livraison des dessins manuels détaillés sur un support approprié en fonction de leur application (découpe et pose) par l'entrepreneur du sol en mosaïque (à déterminer). J'ai donc exigé à ce que ce soient ces dessins corrigés qui servent de guide. Ils ont dû prolonger d'un an l'exécution.

L.P.: Que ce soit avec le cas Cattelan-Druet ou avec ton cas aujourd'hui à la base il y a l'auteur qui pense un projet et qui le fait faire, il est l'auteur de droit du travail. Pour quelles raisons aujourd'hui les artisans se rebellent-ils?

MZ: Je ne connais pas exactement leurs raisons profondes. Dans mon cas, ils stipulent que parce qu'ils l'ont fait avec leurs mains, ils en sont les auteurs. Et que mon travail s'est arrêté à la remise du dessin. Comme je le disais, ils font une distinction, il scinde deux choses: le corps et l'es-



Marie Zolamian

Welkom - Bienvenue - Welcome - Willkommen, 2022

Mosaïque en marbre, entrée du musée des Beaux-arts d'Anvers, 3.5 x 23 m.

Exécution : Mosaico di Due

Dit mozaiek kwam tot stand in opdracht van de Vlaamse Gemeenschap.

KMSKA & Marie Zolamian

prit, il scinde la mosaïque et le dessin, comme si j'avais remis un tel contrat. J'ai toujours pensé la finalité de la mosaïque dans mon dessin, j'ai fait des dizaines de corrections pendant l'exécution qui ont été réalisées. Le droit d'auteur c'est aussi prendre la responsabilité de faire quelque chose. Tout ce qui est dit dans cette mosaïque, j'en prends la responsabilité. Tout ça a un sens (en montrant les détails sur la photo de la mosaïque).

L.P.: En fait, ils ne l'ont pas interprétée, ils ont suivi tes directives en conformité avec ton dessin...

MZ: Il existe des contrats spécifiques pour les interprétations et adaptations d'oeuvres d'art. Je n'ai pas signé un tel contrat. J'ai toujours pensé la finalité de la mosaïque dans mon dessin, j'ai fait des dizaines de corrections pendant l'exécution qui ont été réalisées. Le droit d'auteur c'est aussi prendre la responsabilité de faire quelque chose. Tout ce qui est dit dans cette mosaïque, j'en prends la responsabilité. Tout ça a un sens (en montrant les détails sur la photo de la mosaïque).

L.P.: La métaphore de la chimère qui figure sur cette fresque qu'est ce que ça représente pour toi?

MZ: Ça symbolise la composition hybride de choses qui ne sont pas censées être ensemble. En plus ici, je me réfère à la chimère de Pieter van der Borch. Une gravure du 16e, qui est intitulée: Allégorie de la difficulté de régner sur une nation diversifiée, c'est le titre en 1578. Rien n'a été choisi au hasard.

L.P.: Que penses-tu du statut de coauteur? Pourrais-tu imaginer que les mosaïstes puissent se coiffer de la casquette de co-auteurs?

MZ.: A aucun moment je n'ai négocié le contenu de la mosaïque, j'ai toujours induit les spécificités techniques. Quand on est auteur c'est lorsqu'on décide de certaines choses dans une oeuvre, il n'y a eu aucune prise de décision artistique autre que la mienne.

L.P.: Dans le procès Druet-Cattelan, il fabrique aussi une oeuvre, on pourrait imaginer qu'il soit coauteur avec Cattelan de ces productions?

MZ: Ça repose sur le libre choix. L'histoire du coauteur se vérifie sur les prises de risques sur les

choix du contenu. Sur la direction à donner à une oeuvre. La question de coauteur peut être intéressante dans la mesure où des prises de décisions importantes influencent le résultat de l'oeuvre. Si c'est Druet qui choisit la position de la sculpture dans l'espace et si c'est lui qui choisit le costume, s'il induit un autre regard sur la finalité de l'oeuvre, le statut de coauteur peut être envisagé. Ici, il n'en est pas question.

L.P.: Que disent les médias flamands?

MZ: Un peu avant le procès, il y a eu un article dans Hart qui a présenté le cas juridique en consultant mon avocat ensuite une lettre ouverte dans le Standaard est sortie le jour du procès par une association Engagement Arts qui s'est positionnée en mettant la Communauté flamande au pied du mur.

L.P.: Finalement tu es gagnante dans cette histoire, tu gagnes un procès et l'oeuvre est réalisée, ton rapport avec les mosaïstes?

MZ: Je viens de recevoir un recommandé, ils me mettent une épée de Damoclès sur la tête. Jusqu'ici c'était la Communauté flamande, maintenant ce sont les deux mosaïstes.

L.P.: Si au lieu de Marie Zolamian cette pièce avait été signée Luc Tuymans, penses-tu que la Communauté flamande aurait réagi comme ça? Tu es wallonne d'origine libanaise, tu ne réponds pas aux critères...

MZ: Je suis une femme, wallonne et étrangère. C'était une décision claire de la direction du musée, en 2017, de choisir une femme parlant plusieurs langues, multiculturelle, pas trop connue. J'ai l'impression que cette belle initiative de départ s'est retournée contre moi.

Lino Polegato: Il est aberrant que malgré un jugement en ta faveur ton nom soit toujours écarté de cette fresque mosaïque? Peux-tu imaginer un cartel? Comment le rédiger?

Marie Zolamian: Mon nom vient en première ligne, en deuxième ligne : Beiroet, 1975, ça j'y tiens!

Puis le titre de l'oeuvre: "Welkom - Bienvenue - Welcome - Willkommen" 2022 et ensuite l'exécution: Mosaico di Due. Comme on le fait habituellement et parfois sans mention des artisans.

L.P.: Mais puisque les mosaïstes sont nommés sur le cartel qu'est ce qu'ils veulent en plus ?

MZ: Ils voulaient la paternité exclusive, ils refusaient le terme exécution seul. MDD et la Communauté flamande voulaient que ce soit : Ontwerptekening: Marie ZOLAMIAN - Ontwerp & uitvoering mozaiek: Mosaico di Due Dessin Marie Zolamian, sur la même ligne, conception et exécution Mosaico di due. Je pense qu'ils prennent cela comme une hiérarchie. En fait, ils voulaient séparer le dessin de l'oeuvre finale. Faire une distinction entre le corps et l'esprit.

L.P.: Mais en réalisant cette fresque à l'identique, ils deviennent les co-auteurs ?

MZ: La notion d'identique est importante et s'oppose à la notion d'interprétation ou d'adaptation. Non, l'auteur c'est celui qui l'a pensé, qui l'a mis en chantier qui a fait face à des prises de décision. C'est pour ça que je tiens à ce qu'ils soit définis comme les exécutants.

Après le jugement les mosaïstes m'ont envoyé un courrier à travers leur avocat. Ils voulaient essayer de casser le jugement, ça s'appelle la tierce opposition, j'ai remarqué qu'ils continuent malgré tout à faire circuler leur version de l'accreditation: dessin Marie Zolamian, conception et exécution Mosaico di due. Ce qui est une violation du jugement. Je devrais mettre en demeure, ce qui veut dire de nouveaux frais, etc.

L.P.: Si on parle de l'affaire Cattelan, il n'y a jamais eu de la part de Druet l'intention de parler de coauteur.

MZ: Druet a fait une erreur, il a demandé la paternité exclusive. De mon côté, la Communauté flamande s'appuyait essentiellement sur le fait que c'est ma première mosaïque, que je n'ai